departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 16 février 2001

Votants: 42

Convocation du Conseil Municipal:

le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 19 fevrier 2001

Convention entre la Ville de Niort et la commune de Coulon pour l'évacuation des eaux pluviales du quartier de la 'Folie'

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés:

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010822001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Eau et Assainissement Convention entre la Ville de Niort et la commune de Coulon pour

l'évacuation des eaux pluviales du quartier de la 'Folie'

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Sur le chemin des Marais de Peigland, au lieu-dit "La Folie" l'évacuation des eaux pluviales se fait mal, en traversée du remblai de la voie SNCF, occasionnant en période de précipitations soutenues l'inondation du chemin et des maisons riveraines. Ce chemin étant limitrophe entre les communes de Niort et de Coulon, les 2 collectivités se sont rencontrées et ont convenu de réaliser des travaux consistant, principalement, à exécuter un fonçage horizontal sous la voie et à créer des fossés d'évacuation de part et d'autre.

Les services de la Ville qui ont établi le projet, procèderont à la consultation des entreprises, aux démarches pour l'acquisition foncière nécessaire d'une bande de terrain.

Les 2 collectivités prendront en charge chacune pour moitié le coût des travaux.

Il y a lieu d'établir une convention avant l'exécution de ces travaux qui seront financés par le budget principal de la Ville de Niort, au titre de l'évacuation des eaux pluviales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

> Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

Ordre du jour